Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **43 (2006)**

Heft 1686

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Domaine Public

domainepublic.ch

Ce n'est pas la régulation qui fait le chômage

Les statistiques de l'OCDE montrent que la protection des travailleurs n'engendre pas davantage de sans-emploi. Cependant, milieux patronaux et néolibéraux prônent toujours la flexibilité aux dépens des salariés.

La France vient de «remplacer» le Contrat première embauche (CPE), mais n'a pas achevé le débat qui porte sur l'adéquation d'un marché du travail très régulé et la lutte contre le chômage. En effet, le précurseur du CPE, le Contrat nouvelle embauche (CNE), destiné aux emplois nouvellement créés dans les entreprises de moins de vingt salariés, marque toujours le marché de l'emploi. Or les syndicats, presque muets lors de son entrée en vigueur, mais revigorés par les manifestations étudiantes, annoncent maintenant la résistance, au non de la lutte contre la précarité et de la réduction de la protection des travailleurs. De nombreux libéraux leur répondent que la régulation du marché du travail (entrave à la liberté de licenciement, législation du travail très protectrice, etc.) est telle qu'elle empêche les entreprises d'embaucher et qu'une augmentation de la flexibilité est nécessaire pour réduire le chômage. A première vue, comment ne pas leur donner tort? Un employeur ne sera-t-il pas réticent à engager quelqu'un qu'il ne pourra pas licencier sans justifications conséquentes à la suite de procédures administratives compliquées? Et ne tentera-t-il pas de se délocaliser dans un pays qui lui laissera davantage de liberté? Les partisans helvétiques de la flexibilité ont d'ailleurs pavoisé lors de la crise française: la Suisse est en effet réputée pour sa législation du travail flexible et sa liberté de licencier presque sans limite, alors que la France, qui connaît l'un des codes du travail les plus denses, affiche un taux de chômage plus de deux fois supérieur. Hors de nos frontières, on vante aussi volontiers les mérites de la flexibilité en comparant le dynamisme économique des pays anglo-saxons au marasme de pays qui, comme l'Italie ou l'Allemagne, protègent beaucoup leurs salariés.

Cependant, et malgré ces réserves, les libéraux se trompent. Lier régulation du marché du travail et taux de chômage n'est qu'un prétexte pour diminuer l'une, sans véritablement agir sur l'autre. Depuis l'avènement du thatchérisme et du reaganisme, c'est la flexibilité qui prévaut. Et les marchés du travail d'Europe continentale, très régulés, étaient et sont accusés de faire le lit du chômage.

(jcs) Suite de l'article à la page 5

Sommaire

Le programme économique du parti socialiste néglige la critique du capitalisme financier.
page 2

La lutte contre les hooligans brouille les principes et les esprits.
page 3

Histoire et misères de la participation de la Suisse au fonds de cohésion européen.
page 4

DP lance le débat sur la réforme du Conseil fédéral.
page 6

RUAG en route vers la libéralisation.
page 8

Privé public

Le partenariat entre l'Etat et des mandataires externes se développe à tout va. Mais ces contrats exigent une surveillance constante pour éviter les dérapages qui font le bonheur de récupérations politiques à droite comme à gauche.

Edito page 3

JAA 1002 Lausanne
Annoncer les rectifications d'adresses

28 avril 2006
Domaine Public nº 1686
Depuis quarante-deux ans, un regard différent sur l'actualité